



**VILLE DE  
LA GRAND'CROIX**

2, rue Jean Jaurès  
Tél. 04 77 73 22 43  
Fax. 04 77 73 41 20

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE LA GRAND'CROIX (42320)**

**DELIBERATION n° 2020.07-48**

L'an deux mille vingt, le deux juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de LA GRAND'CROIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle communale de l'Etoile - 377 rue de la Péronnière (en application de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Date de Convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020**

**Membres présents :** M. Luc FRANÇOIS, M. Kahier ZENNAF, Mme Nathalie MATRICON, M. Samuel MERLE, Mme Chrystelle COPPARONI, M. Gérard VOINOT, Mme Delphine VINCENT, M. Marc BONNEVAL, Mme Saliha DEROUAZ, M. Patrick JOUBERT, M. Pascal CALTAGIRONE, M. Bertrand CHANAVAT, Mme Marie-Christine BLANC, Mme Véronique HENRY, Mme Florence BROSSE, M. René SERINE, Mme Bernadette PINTO, Mme Géraldine REMILLIEUX, M. Patrice PENEL, Mme Véronique REYNAUD, Mme Stéphanie EXBRAYAT, M. Sébastien FINARELLI, M. Nicolas VINCENT-ARNAUD, Mme Aurélie BERTHE, Mme Anaëlle BOBER, M. Michel CHATAGNON, Mme Hélène ALLABRUNE.

**Membres absents excusés ayant donné procuration :**

M. Lionel VALLON (pouvoir à M. Kahier ZENNAF)  
M. Rachid DAOUD (pouvoir à M. Michel CHATAGNON)

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélie BERTHE

**OBJET : Service vie scolaire - Approbation des tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2020**

**Rapporteur :** Monsieur Kahier ZENNAF, Adjoint

Le conseil municipal est appelé à fixer les tarifs du service vie scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Il est proposé de ne pas augmenter ces tarifs.

Egalement, conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, la cantine à un euro sera instaurée dès la rentrée. Cette nouvelle mesure entraîne la mise en place d'une tarification en fonction du quotient familial.

Il est précisé que pour tout repas facturé à 1 €, la commune percevra une aide de 2 € versée par le Ministère de la solidarité et de la santé.

Les tarifs ci-dessous sont soumis à l'approbation du conseil municipal

**Restauration scolaire + 1 h ½ de garderie**

	<b>Tarifs par enfant/repas Propositions 2020</b>
<b>Contribuables locaux</b>	
QF ≤ 600	1,00 €
QF entre 601 et 900	3,97 €
QF entre 901 et 1200	4,07 €
QF ≥ 1201	4,17 €
<b>Non contribuables locaux</b>	5,61 €
<b>Repas sans réservation ou réservation faite hors délais</b>	6,32 €

Les menus non décommandés dans les délais sont facturés au prix normal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20200702-2020-07-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

Publication : 03/07/2020

le Maire, Luc FRANÇOIS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Egalement, afin de ne prendre aucun risque quant à l'accueil des enfants bénéficiaires d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour allergies et/ou intolérances alimentaires, il a été convenu, en lien avec le prestataire, de demander aux familles de fournir un panier repas.

Dans ce cas, un tarif spécifique est appliqué, comme suit :

Tarifs pour l'accueil d'un enfant avec panier repas (dans le cadre d'un PAI)	
Contribuables locaux	2,50 €
Non contribuables locaux	3,36 €

### Accueil périscolaire

Le périscolaire fonctionne sur trois sites, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le matin de 7 h 00 à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 19 h.

La prestation est comptabilisée en heure ou en demi-heure ; toute demi-heure entamée est due.

Afin d'être en concordance avec la grille des tarifs de restauration, le quotient familial pour l'accueil périscolaire passe à 600 contre 457 initialement.

Tarifs pour une heure		
Si quotient familial < 600	Contribuables locaux	1,46 €
Si quotient familial > 600	Contribuables locaux	2,28 €
Si quotient familial < 600	Non contribuables locaux	1,94 €
Si quotient familial > 600	Non contribuables locaux	2,96 €

		Tarifs forfaitaires	
		Prestation du matin	Prestation du soir
Accueil sans réservation Absence non décommandée dans les délais. Réservation hors délais	Contribuables locaux	3,44 €	5,74 €
	Non contribuables locaux	4,24 €	7,06 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour et 3 abstentions** :

☞ approuve les tarifs du service vie scolaire, applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2020, tels qu'ils sont présentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
du conseil municipal

Fait à La Grand'Croix, le 31 juillet 2020

Le Maire,  
Luc FRANÇOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20200702-2020-07-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020  
Publication : 03/07/2020

le Maire, Luc FRANÇOIS

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**